

## FICHE DE POSTE

**Fonction :** CONSEILLER DE PREVENTION ACADEMIQUE

### Fiche descriptive du poste

**Catégorie :** A/A+

**Corps :** Attaché d'administration d'Etat

### Affectation

**Administrative :** Rectorat de l'académie de Créteil

**Géographique :** Rectorat de l'académie de Créteil – 4, rue Georges Enesco 94010 CRETEIL

Deuxième académie de France, l'académie de Créteil accueille près d'un million d'élèves dans les premier et second degrés. La présentation de l'académie de Créteil est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.ac-creteil.fr/>.

Composée de trois départements de l'Est parisien (Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), l'académie de Créteil couvre 53 % de l'Île-de-France. Elle compte plus de 4 millions d'habitants.

L'académie de Créteil se caractérise par des territoires fortement contrastés avec des zones urbaines, des villes nouvelles et des zones rurales, notamment dans le sud et l'est de la Seine-et-Marne.

L'académie de Créteil est dotée d'un budget de plus de 4.5 milliards € et de près de 82.000 emplois répartis entre 5 programmes budgétaires ministériels : premier degré, second degré, vie de l'élève, soutien, et enseignement privé.

Le conseiller de prévention assiste et conseille le recteur dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique académique de prévention des risques professionnels. Il en contrôle la mise en œuvre et évalue les résultats.

Le conseiller de prévention académique est placé sous l'autorité du recteur ou de son représentant.

Il travaille en lien étroit avec l'ISST, le médecin conseiller technique du recteur, la division de la formation, les chargés de mission SST au sein des DSDEN.

### Missions

Sous la responsabilité du recteur ou de son représentant, les activités du conseiller de prévention sont de divers ordre :

- Elaboration, mise en œuvre et évaluation du plan de prévention des risques professionnels et du protocole de sécurité,
- Elaboration, actualisation et diffusion des procédures, protocoles, consignes et autres supports de communication
- Mise en place d'actions de formation sur les risques professionnels et leur prévention,
- Rédaction et mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, des causes d'accident du travail et de maladies professionnelles,
- Analyse des accidents de travail, maladies professionnelles,
- Préparation, participation et suivi de la mise en œuvre des travaux du CHSCTA,
- Suivi des contrôles des organismes agréés, habilités ou accrédités et des corps d'inspection portant sur la sécurité et la santé au travail,
- Réalisation des bilans institutionnels
- Animation du réseau des assistants de prévention,
- Veille à la bonne tenue des registres santé et sécurité au travail,
- Participation aux CHCTD en fonction des besoins exprimés.

Son travail est partagé entre bureau et terrain.

### Conditions particulières d'exercice

**Conduite de projet :**

**Groupe IFSE :**

Le conseiller de prévention académique est soumis aux dispositions statutaires qui le régissent. Il relève de l'organisation du temps de travail en vigueur pour les personnels du rectorat.  
Il s'agit d'un poste à temps plein.

### PROFIL

Ce poste requiert une bonne connaissance du fonctionnement du système éducatif et peut-être occupé par un personnel titulaire ou contractuel ayant des compétences dans les domaines suivants :

- Santé et sécurité au travail,
- Prévention des risques professionnels,
- Premiers secours.

Les expériences suivantes seront appréciées :

- Au sein d'une commission ou d'un comité d'hygiène et de sécurité,  
Dans le domaine de la formation.

### PROCEDURE POUR CANDIDATER

Les candidatures (lettre de motivation + Curriculum Vitae et les 3 derniers comptes rendus d'évaluation professionnelle) devront être adressées par courrier électronique, à l'attention de :

ce.drh@ac-creteil.fr

ce.sg@ac-creteil.fr

ce.bp@ac-creteil.fr